

## Commune de Cendrey

### Projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement d'une station de traitement des eaux usées

#### Enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire du 14 au 29 mars 2022

	<b>Nom - Prénom</b>	<b>OBSERVATIONS déposées par voie électronique</b>
1	Bernard MOUGIN	<p>Monsieur Bernard MOUGIN 21 grande rue 25640 CENDREY à Monsieur BILLEREY, Commissaire Enquêteur</p> <p>Monsieur, Je viens participer à l'enquête d'utilité publique et parcellaire sur Cendrey dont l'objet est rappelé dans le sujet. C'est OK, notre village a besoin d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, mais je souhaite apporter mes remarques sur la parcelle retenue (ZB 33) qui fait partie du site de "la Prairie". Il faut savoir, et ne pas oublier, que "La Prairie" est une zone humide où coulent des eaux souterraines. En périodes d'orages ou de fortes pluies, toutes les eaux de ruissellement du "Bois Haut" et du "Bois d'Ollans" s'y déversent par la coulée de la "Côte Gaillard". Elles provoquent en 1er lieu, des inondations dans les maisons du "Bas du Village", ensuite, elles s'infiltrent et vont se répandre dans cette zone herbagée jusqu'à la rivière de l'Ognon. Cette zone doit donc rester dans son authenticité autant que possible, tout éventuel ouvrage pourrait perturber les passages d'eaux souterraines et de résurgences. "La Prairie" fait fonction d'épuration des terres agricoles situées en amont. C'est une zone humide qu'il faut protéger et en garder sa fonction naturelle de filtration et d'écoulement pour les eaux de ruissellement. Je ne suis donc pas favorable à ce lieu d'implantation ; Mais, la commune est propriétaire d'un terrain dit "le Pré du Taureau" qui est situé à proximité de l'actuelle station d'épuration et ne présente pas de problèmes d'eaux de ruissellement. Je n'ai pas vu que cette possibilité ait été étudiée. Je serais plus d'accord pour continuer à utiliser le ruisseau de "la Beune" pour le rejet des eaux de la nouvelle station, et en profiter pour y prévoir tous les traitements nécessaires pour qu'il redevienne digne d'un ruisseau classé en 1er catégorie! Il est de notre devoir de prendre tous les moyens possibles pour que nos cours d'eau soient, et restent de qualité. Les regroupements ne sont donc pas toujours la meilleure des solutions.</p>

		<p><i>Je vous remercie d'avoir pris notes de mes réflexions, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.</i></p>
--	--	---